

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE L'ÎLE DE BATZ

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 novembre 2019 à 15 heures 30
Maison des Associations Ty Enez Vaz

L'an deux mil dix-neuf le vingt-six du mois de novembre à quinze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île de Batz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison des associations Ty Enez Vaz (en raison des travaux à la mairie), sous la présidence de Monsieur Guy CABIOCH, Maire.

Date de la convocation : 19 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Mesdames et Messieurs Guy Cabioch, Jacky Prigent, David Tanguy, Brigitte Siredey, Marie-Rose Créach, Alexia Créach, Yann Caroff, Armand Glidic, Éric Grall, Jean-Luc Gaurichon, Christine Portanelli, René Rose, Anne Diraison.

Absents excusés :

Absent : Monsieur Alain Glidic

Secrétaire de séance : Mme Alexia CREACH est élue à la majorité des voix, quitte la séance à 17h45 remplacée par Mme Brigitte SIREDEY

COMPTE-RENDU

Le procès-verbal de la séance du 30 août 2019 a été adopté à la majorité des voix ;
Le Conseil municipal a adopté, par voie de délibération :

Délibération n° 2019-039

Étude de mise en conformité de la station d'épuration présentée par M. Eddy Le Jeune, chargé de mission DCI Environnement

Après examen des différents scénarios proposés dans l'étude de mise en conformité, établi par le bureau d'études DCI Environnement, après avoir entendu la commission qui a suivi le montage du dossier, et étudié les différents scénarios et leur implication financière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 1 abstention (Mme Diraison pour manque de garanties) :

- approuve le scénario 2 « Renouvellement du système de traitement sur le même site »,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour une assistance à maîtrise d'ouvrage, puis une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre,
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces deux missions,
- dit que les crédits nécessaires à la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage seront inscrits au budget primitif 2019 par un virement de crédits du compte 2031 opération 109 au compte 2315 opération 101 pour un montant de 30.000 €.

Délibération n° 2019-040
Chambre funéraire

Où cet exposé et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 1 abstention (Mme Diraison), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à déclarer sans suite le marché « Création d'une chambre funéraire » au motif d'intérêt général décrit ci-dessus ;
- DIT que la délibération du 30 août 2019, n° 2019-037 est de ce fait, annulée ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'aviser les prestataires ayant déposé une offre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à rembourser l'avance de subvention FNADT accordée.

Délibération n° 2019-041

Décision modificative budgétaire pour l'accueil de la mairie

Considérant qu'il est nécessaire de virer des crédits sur l'opération n° 140 « Agencement accueil mairie »,

Le conseil municipal décide d'attribuer ces crédits supplémentaires sur le budget M14 de la commune :

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit.

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Maire,
Guy CABIOCH.

